

AVIS

AT.26.54.AV

Programme communal de développement rural de SPRIMONT

Avis adopté le 10/04/2026

DONNEES INTRODUCTIVES**Demande :**

- *Demandeur :* Commune de SPRIMONT
- *Auteur de projet :* GREOVA
- *Organisme d'accompagnement :* GREOVA
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13 §2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 11/03/2026
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 3/04/2026

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Création d'un espace de convivialité à Florzée, à la place de la salle du village « La Renaissance »
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 25/02/2026

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Sprimont, située dans la province du Liège et dans les régions agrogéographiques de l'Ardenne condruzienne et du Condroz, est le résultat de la fusion administrative de Sprimont, Dolembreux, Gomzé-Andoumont, Louveigné et Rouvieux ainsi que des villages de Fraiture et Rivage, anciennement rattaché à la commune de Comblain-au-Pont.

Au premier janvier 2024, elle comptait 15.141 habitants pour une superficie de 74,28 km².

La stratégie de développement à 10 ans pour la commune repose sur les 3 défis suivants qui sont déclinés en 10 objectifs :

- **Identité :** conférer une nouvelle génération à la commune tout en garantissant son authenticité rurale ;
- **Connectivité :** garantir de meilleures connexions en termes de mobilité, d'activité et de communication ;
- **Attractivité :** épauler durablement le développement des attraits commerciaux, touristiques et culturels, sans compromettre leur bon équilibre requis dans un cadre rural.

Avis

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis défavorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de SPRIMONT.

Le Pôle estime que le diagnostic ne permet pas de clairement mettre en évidence les principaux enjeux du territoire de Sprimont car il est peu lisible, trop détaillé et pas assez synthétique. Les principaux éléments naturels structurants, comme par exemple la pierre bleue ou la forêt, sont notamment difficiles à identifier car ils sont noyés dans la quantité très importante d'informations présentes dans le corps du texte. Afin de faciliter la lecture du diagnostic, certaines de ces informations (ex : la liste des espaces publics structurants ou la liste des arbres et haies remarquables) auraient mérité d'être reprises en annexe.

Concernant la partie 2, le Pôle regrette la longueur du processus participatif qui a entravé la dynamique globale et qui ne s'explique pas uniquement par les périodes électorales de 2018 et de 2024 ou encore par la crise sanitaire de 2020 – 2021. Il ne comprend notamment pas le rythme peu soutenu des réunions de la CLDR (moins de deux par an) entre la finalisation du diagnostic partagé en 2019 et l'approbation du PCDR le 25/02/2026. Il constate également que peu de moyens ont été mis en place pour dynamiser la participation citoyenne.

Il considère que le diagnostic partagé est insuffisant car il résulte d'un diagnostic peu lisible et d'un processus participatif assez faible. De plus, il estime qu'il est impossible de mettre en évidence les apports du processus participatif dans les tableaux AFOM récapitulatifs.

Le Pôle constate que la stratégie repose sur trois défis déclinés en dix objectifs. Ces défis et objectifs sont très génériques et, en lien avec les faiblesses énoncées précédemment, pas suffisamment ciblés sur les spécificités du territoire de Sprimont.

Concernant la partie 5, le Pôle regrette que les trois fiches-projets reprises en lot 1 ne visent que l'aménagement d'espaces de convivialité, alors que les projets plus transversaux et fédérateurs sont relégués en lot 2 et 3. Il regrette également que le lot 0 assez fourni soit sous forme d'une liste de projets qui sont menés dans le cadre de diverses politiques communales, dont certains ne sont pas directement en lien avec l'opération de développement rural en cours d'élaboration. Cela résulte à nouveau, selon le Pôle, de la faiblesse des autres parties du PCDR et de l'absence d'identification des enjeux majeurs spécifiques à Sprimont.

Pour conclure, le Pôle considère que le document, trop fouillé et peu lisible, manque de cohérence globale depuis le diagnostic jusqu'aux fiches-projets. Il considère que ce manque de qualité du document et la difficulté de repérer les principaux enjeux du territoire sprimontois ne permettent pas, à ce stade, de mener correctement une opération de développement rural.



Yves HANIN
Président